

Extrait du registre des décisions

Bureau du 10 avril 2025

n° 039-25

Objet : RS - Sollicitation du SDES pour une participation financière relative au renouvellement et à la modernisation de l'éclairage public sur les voiries d'intérêt communautaire

- date de convocation le 04 avril 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt

- Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Hélène Jacquemin

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Thierry Tournier

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Marie Bénévise à Cécile Trahand - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 13

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Christelle Favetta-Sieyes - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Sylvie Koska - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Vincent Miguët - Pascal Mithieux - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 10 avril 2025

délibération n° 039-25

objet **RS - Sollicitation du SDES pour une participation financière relative au renouvellement et à la modernisation de l'éclairage public sur les voiries d'intérêt communautaire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, en lien avec Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de la transition écologique et du développement durable, rappelle que l'agglomération est compétente pour l'éclairage public sur les voiries d'intérêt communautaire.

Elle s'inscrit dans une démarche active de modernisation du parc d'éclairage public et participe ainsi à la diminution des consommations d'énergie.

Pour l'année 2025, Grand Chambéry s'engage à réaliser et à financer des travaux de renouvellement de l'éclairage public, dont le montant prévisionnel s'élève à 200 000 € HT, sur divers secteurs de l'agglomération.

Pour ces investissements, il est proposé de solliciter le SDES pour une participation financière la plus élevée possible.

Grand Chambéry prévoit de conserver les CEE (certificats d'économie d'énergie).

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de solliciter une participation financière du SDES pour les travaux de renouvellement et modernisation d'éclairage public qui seront réalisés en 2025,

Article 2 : de s'engager à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES,

Article 3 : de ne pas s'engager à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux,

Article 4 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

039-25

Objet de l'acte : RS - Sollicitation du SDES pour une participation financière relative au renouvellement et à la modernisation de l'éclairage public sur les voiries d'intérêt communautaire

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 10 avril 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250410-lmc1H33445H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33445H1

Date de transmission en Préfecture : 14 avril 2025

Date de réception en Préfecture : 14 avril 2025

Date de publication sur le site internet: lundi 14 avril 2025